

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 9 septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie GREGOIRE, Maire.

Présents : GREGOIRE Sylvie, BRITY Philippe, PARRAUD Patricia, MALAN Didier, GAVAUDAN Philippe, REDENTI Sandrine, BARGHOUT Christophe, MATALON Emmanuelle, SEVERIN Nicolas, ISIRDI Céline, PRIMO Yolande

Absents : NOUGUIER Daniel, EHUEINANA Sylvain, MOUREY Christophe,
Pouvoirs :

Secrétaire de séance : PARRAUD Patricia

Approbation à l'unanimité du PV de la séance du 1^{er} juillet 2024.

Objet : Résultats de comptage Enquête annuelle de recensement 2024

Suite à l'enquête de recensement réalisée en février sur la commune, le résultat des comptages se compose du :

- nombre d'adresses d'habitation .
- nombre d'adresses collectives ,
- nombre de résidences principales (y compris les retours directs à l'Insee);
- nombre total de logements occasionnels, de logements vacants et de résidences secondaires ,
- nombre total de logements enquêtés (y compris les retours directs à l'Insee);
- nombre total de bulletins individuels (y compris les retours directs à l'Insee) ,
- nombre de fiches de logement non enquêté (l'estimation du nombre d'occupants sera prise en compte par l'Insee lors de l'établissement des chiffres de population légale);
- nombre total de logements d'habitation ;
- nombre de feuilles de logement des habitations mobiles (y compris les retours directs à l'Insee) ;
- nombre de bulletins individuels des habitations mobiles (y compris les retours directs à l'Insee);
- nombre de fiches de logement non enquêté des habitations mobiles;

Comptages issus de la collecte - Commune de moins de 10 000 habitants

	Décomptes de la COMMUNE (bordereau de commune)	Décomptes de l'INSEE (dont retours directs Insee)
Adresses d'habitation (a)	471	471
Adresses collectives (*)	15	15
Résidences principales (e)	381	381
Total (f+g+h) des logements occasionnels (f), résidences secondaires (g), logements vacants (h)	111	111
Total des logements enquêtés (i=e+f+g+h)	492	492
Total des bulletins individuels (j)	879	879
Fiches de logement non enquêté (k)	7	7
Total des logements d'habitation (o=i+k)	499	499
Feuilles de logement des habitations mobiles	0	0
Bulletins individuels des habitations mobiles	0	0
Fiches de logement non enquêté des habitations mobiles	0	0
Bulletins individuels des personnes sans abri	0	0

(*) Comprend toutes les adresses ayant plus d'un logement, quel que soit le retour de collecte. Ce nombre peut être différent de celui du bordereau communal qui compte toutes les adresses ayant plus d'un logement avec au moins un retour papier.

Objet : Rentrée scolaire 2024/2025

Fin juin, 90 élèves étaient inscrits à l'école publique Pierre Monier.

Suite à des demandes d'inscription en juillet, l'école a accueilli au sein de ses locaux trois nouveaux élèves dont un arrivera en octobre.

La classe de CM1/Cm2 est assurée par Madame CARRASCO suite au départ de Madame ALAMELLE.

Zones d'accélération pour la production ENR (Energie Renouvelables)

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables place les communes au cœur de la planification des énergies renouvelables. Son article 15 crée la notion de zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables, zonage que les communes identifient par délibération.

Le Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) a proposé un accompagnement afin d'identifier ces zones sur la commune.

L'identification des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables, peut par exemple se focaliser sur les zones urbaines et d'activités économiques, et par des filières d'énergies renouvelables comme le photovoltaïque (en toiture, en ombrière de parking), le solaire thermique et la géothermie.

La loi APER prévoit que les communes définissent, sur délibération du conseil municipal, après **concertation du public et du syndicat mixte gestionnaire du Parc naturel régional**, des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR).

La concertation via une enquête en ligne sur le site de la mairie permettra aux citoyens de donner leurs avis et propositions, afin d'aider les élus de la commune de Puyvert à faire remonter les ZAEnR validés en conseil municipal auprès du référent préfectoral énergies renouvelables.

Subvention « FONDS VERT »

La commune a déposé un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fond vert afin d'obtenir des financements de l'Etat pour l'aménagement d'un parking de co-voiturage. Par arrêté en date du 28 juin 2024 du Monsieur Le Préfet de Vaucluse, l'Etat apporte une contribution représentant 50 % du coût global.

Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire

Droit de préemption urbain :

- Vente propriété BERTIN : renonciation à l'acquisition
- Vente propriété LE COORE-LE GEAY : renonciation à l'acquisition
- Vente propriété CARRANCE : renonciation à l'acquisition

Questions diverses

Raccordement au réseau d'eau dans la zone « LE BUOU » : Madame Le Maire et son conseil ont été sollicités sur la possibilité de raccorder la zone du BUOU au réseau d'eau.

En ce sens, les services du Syndicat Durance Luberon ont été interrogés et doivent évaluer la faisabilité.

Clôture de la séance à 21h00
Puyvert, le 09 septembre 2024

La secrétaire de séance,
Patricia PARRAUD

Sylvie GREGOIRE,
Maire de PUYVERT